

# NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

### ANNONCES :

La ligne ou son espace :  
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.  
Etranger 30 cent.  
Réclames : 50 cent. la ligne  
Minimum pour un an : 1 fr.  
Supplément de 5 cent. la ligne  
pour les annonces ne paraissant  
qu'une fois.  
Les annonces et réclames sont  
reçues exclusivement par la So-  
ciété Publicitas S. A. Sion,  
Lausanne, Montreux, Genève,  
Fribourg, etc. et au Bureau  
d'avis du Journal, St-Maurice.

### ABONNEMENTS :

De 12 mois 3 mois  
Sans Bulletin 6.50 3.75 2.20  
Avec Bulletin 9.70 5.75 3.—  
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration  
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèquespostaux H c 274

## Nouveaux faits connus Lundi à Midi

Pétrograde a été prise par les troupes antibolchévistes du général Youdenitch.

Le roi d'Espagne est arrivé à Paris où il a retrouvé sa grande popularité.

## Epines, Fleurs et Fruits

Il demeure avéré, malgré les affirmations contraires, malgré le style ampoulé et enthousiaste des proclamations, que la situation du parti radical en Suisse n'est pas brillante.

Dans les villes, les socialistes font aux candidats radicaux un accueil moins qu'hospitalier, et les qualificatifs de toute sorte remplacent les fleurs de rhétorique d'antan.

Seul, le radicalisme pourrait en être surpris, car il n'a pas l'habitude, jusqu'à ces dernières années, de ces brusques variations de la foule.

Mais il va falloir qu'il prenne philosophiquement son parti.

D'autant que la descente, en matière de popularité, est autrement rapide que la montée.

Un parti politique met des décades et des générations à devenir populaire.

Il suffit de la fondation de nouveaux groupements politiques, de mécontentements économiques, de difficultés administratives, pour se faire huer, là même où les acclamations les plus enthousiastes éclataient naguère.

Qui ne se souvient des triomphes du parti radical au soir des votations populaires qui approuvaient les lois de centralisation et les monopoles? Lors de la nationalisation des chemins de fer, à Berne même et à Zurich mieux encore, on enlevait de leurs voitures les grands chefs du radicalisme pour les porter sur les épaules.

Et celui-ci semblait affermi, consolidé par les milliers et les milliers d'électeurs que le fonctionnarisme semblait lui donner.

Avec cela, il comptait tout balayer et faire chanceler le parti conservateur-progressiste sur ses bases.

Le colosse avait des pieds d'argile. Une grande partie de ces fonctionnaires s'en est allée au socialisme, et, à l'heure qu'il est, que de radicaux huppés, que de radicaux à panache qui ne pourraient même plus se mettre à la tête d'un rassemblement ou paraître dans une réunion socialiste contradictoire librement constituée.

C'est fini, et fini à jamais. Le radicalisme suisse, soleil couchant, s'éteint derrière les brumes qui obscurcissent le soir de sa vie parlementaire.

Chose curieuse, ce n'est pas à nous, ses anciens adversaires, en politique comme en religion, qu'il doit les amertumes et les désillusions cruelles du moment.

Non, depuis la guerre principalement, la Droite conservatrice aux Chambres a dû bien des fois refouler des sentiments personnels et l'intérêt de parti pour soutenir le Conseil fédéral dans les crises difficiles qu'il traversait, et alors qu'il était mal défendu par la majorité radicale dont le pouvoir était sans volonté.

C'est chez ses anciens amis, chez des camarades du fameux Grutli d'autre-

fois, que le radicalisme rencontre ses plus implacables adversaires.

Les frères ennemis sont pires que n'importe quels ennemis étrangers.

Et nous, qui contemplons, en spectateur impartial, ce bizarre retour des choses d'ici-bas, nous admirons qu'on puisse avoir promis tant de belles réformes, qu'on paraisse avoir fait tant de socialisations de toutes sortes, avec la centralisation, et recevoir si peu du socialisme.

Souvenez-vous ! Le parti radical doit sa fortune au fait qu'il est réputé avoir renversé, à lui tout seul, un régime conservateur de privilèges et d'abus.

C'est du moins la légende qu'on a complaisamment créée autour de lui et contre laquelle, assez immodestement d'ailleurs, il n'a jamais protesté.

Cette légende, comme toutes les légendes politiques, était excessive.

S'il n'y avait eu pour remplacer les citadelles verrouillées de l'ancien régime que les programmes sonores du parti radical de 1848 et de 1874, les citadelles seraient encore debout et fort bien en forme.

Les conservateurs, éclairés et progressistes, ont été, les premiers, à demander de l'air, de l'égalité et de la liberté.

Et le parti radical, paye en cette minute, en ce quart d'heure de Rabelais, toute son existence de centralisateur à outrance, toute son existence de démolisseur des principes qui maintiennent debout la société civile, la société bourgeoise.

Constatation bien curieuse pour le philosophe qui regarde et juge les événements sans parti-pris, froidement, comme nous le faisons ici.

Ce sont les socialistes qui, aujourd'hui, maltraitent le radicalisme, leur régime adoré il y a vingt-cinq ans, et ce sont les radicaux qui se montrent forcément parâtres, ne pouvant aller où l'Extrême-Gauche voudrait les conduire.

Chez nous autres, conservateurs, les idées, les croyances, les principes politiques, les nécessités sociales nous rassemblent.

Nous savons ce que nous voulons et où nous allons.

Et combien, combien de libéraux de bonne foi, étiquette à part, seraient avec nous, sans le terrible respect-humain et sans le fameux qu'en dira-t-on!

Ils sont croyants, ils sont adversaires des mesures extrêmes et des mesures de centralisation, adversaires de l'extension du fonctionnarisme et des monopoles.

A notre avis, ils ont tenté autrefois une aventure périlleuse, mais ils s'ennuient de leur ancien logis.

Cela ne peut pas être autrement. Qu'ils reviennent donc ! Ils sont assurés que le parti conservateur-progressiste leur garde, chaude et fraternelle, leur place au grand foyer de famille.

Ch. Saint-Maurice.

## Les Statuts de l'Œuvre diocésaine de l'Action catholique sociale en Valais

Le cours social donné à Sion et à St-Maurice par M. l'Abbé Pilloud ne doit pas seulement avoir convaincu les intelligences et touché les cœurs.

Il importe qu'il soit suivi de résultats pratiques. C'est pourquoi, conformément à un vœu émis par les assistants, il est urgent de créer une Œuvre faisant appel à toutes

les bonnes volontés en vue de l'épanouissement sur le sol valaisan des institutions catholiques sociales.

Nous en publions ci-dessous les statuts, en la recommandant à l'attention et à la bienveillance de toutes les personnes du diocèse.

Rien de ce qui touche au sort religieux et matériel de l'ouvrier ne saurait laisser nos populations indifférentes.

Aussi celles-ci, nous en sommes persuadés, sauront faire preuve de la vraie solidarité chrétienne, et ne manqueront pas le moment venu de fournir de nombreuses adhésions à une œuvre qui, si elle trouve l'appui auquel elle a droit, exercera la plus heureuse influence dans notre canton.

### STATUTS :

Article 1. — Sous le patronage de S. G. Mgr l'Evêque de Sion et sous le nom d'Œuvre diocésaine de l'Action catholique sociale en Valais, il est créé une Association conforme aux articles 60 et suivants du Code civil et dont fait partie toute personne catholique s'engageant à payer une cotisation annuelle librement déterminée, mais non inférieure à 5 francs.

Les personnes qui font un versement de 100 fr. reçoivent la qualité de membres fondateurs et peuvent se faire dispenser du paiement des cotisations annuelles.

Article 2. — Le but de cette Association est de susciter dans la partie française du Canton des œuvres poursuivant l'amélioration de la situation matérielle, morale et religieuse des travailleurs catholiques et d'assurer à ces œuvres un appui technique et financier.

Article 3. — L'Œuvre se procure ses ressources financières :

- a) par les cotisations,
- b) par les contributions volontaires,
- c) par tous les autres moyens que le Comité cantonal jugera opportuns.

Article 4. — Les organes de l'Œuvre sont :

- a) le Comité diocésain,
- b) les Comités de décanat,
- c) les Comités de paroisse,
- d) l'Assemblée diocésaine,
- e) les Assemblées de décanat.

Article 5. — Le Comité diocésain est présidé par l'Evêque du diocèse. Il est en outre composé d'un vice-président, d'un caissier et des présidents des Comités de décanat.

Le vice-président et le caissier sont nommés par l'Evêque, pour une durée indéterminée. Le Comité choisit un Secrétaire dans ou hors de son sein.

Article 6. — Il sera constitué dans chaque décanat de la partie française du diocèse, un Comité qui comptera un Président et deux autres membres au moins, nommés pour deux ans, par l'Assemblée de décanat.

Les Comités de décanat sont tenus de faire connaître au plus tôt au Comité diocésain leur composition et les modifications y survenant.

Article 7. — Dans chaque paroisse, le Curé sera prié de présider et de constituer le Comité de paroisse. S'il accepte cette tâche, il fait connaître au Comité de décanat, la composition et les modifications de son Comité. Il peut, avec l'autorisation du Comité de décanat, renoncer à la constitution du Comité de paroisse et en assumer à lui seul les obligations.

En cas de refus, du Curé, le Comité de décanat désigne une personne qui aura à l'égard de l'Œuvre les mêmes compétences.

Article 8. — L'Assemblée diocésaine se compose de tous les membres de l'Œuvre. Elle est présidée par le président ou à son défaut par le vice-président du Comité diocésain.

Elle est convoquée quand le Comité diocésain l'estime utile, ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande.

Article 9. — L'Assemblée de décanat se compose de tous les membres de l'Œuvre ayant leur domicile dans le décanat. Elle est présidée par le président du Comité de décanat et convoquée lorsque ce Comité l'estime utile.

Article 10. — Le Comité diocésain possède toutes les attributions qui ne sont pas octroyées à d'autres organes. Il étudie et applique les moyens propres à réaliser le but de l'Œuvre pour autant que ceux-ci relèvent du domaine cantonal.

Il doit notamment :

- a) surveiller, stimuler et appuyer l'activité des Comités de décanat,
- b) décider de la répartition des ressources financières,
- c) convoquer l'Assemblée diocésaine.

Article 11. — Le Comité de décanat étudie et applique les moyens propres à réaliser le but de l'Œuvre pour autant que ceux-ci relèvent du décanat.

Il doit spécialement rechercher quelles sont les œuvres catholiques sociales à recommander pour tout ou partie du décanat ou pour chacune de ses paroisses et en provoquer la fondation.

Il peut dans ce but requérir l'appui du Comité diocésain et se mettre en relations avec les Comités de paroisse, dont il a d'ailleurs d'une façon générale à surveiller, stimuler et appuyer l'activité.

Il convoque l'Assemblée de décanat. Il adresse chaque année au Comité diocésain, dans le courant du mois de juin, un rapport sur l'activité de l'Œuvre dans le décanat.

Article 12. — Le Comité de paroisse étudie et applique les moyens propres à réaliser le but de l'Œuvre pour autant que ceux-ci relèvent de la paroisse.

- Il a comme principales tâches :
- a) de recruter de nouveaux membres,
- b) de percevoir les cotisations et les dons volontaires,
- c) d'appliquer, s'il en est requis par le Comité cantonal, les dispositions destinées à procurer à l'Œuvre des ressources financières,
- d) d'adresser chaque année, dans le courant du mois de mai, au Comité de décanat un rapport sur son activité.

Il adresse dans le mois au Caissier de l'Œuvre toute somme perçue. Les cotisations de l'année à venir doivent être parvenues au Caissier de l'Œuvre pour le 8 décembre au plus tard.

Il transmet au Comité diocésain et au Comité de décanat la liste des membres de sa paroisse et toutes les modifications qui y surviennent.

Article 13. — L'Assemblée diocésaine est compétente pour reviser les présents statuts.

Elle délibère en outre sur tous les autres objets qui lui sont soumis par le Comité diocésain.

Des décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et ne deviennent définitives qu'après avoir été ratifiées par l'Ordinaire du diocèse.

Article 14. — L'Assemblée de décanat délibère sur tous les objets qui lui sont soumis par le Comité de décanat.

Elle nomme les membres du Comité de décanat et en arrête le nombre.

Article 15. — La dissolution de l'Œuvre pourra être prononcée par l'Evêque du diocèse ou par l'Assemblée diocésaine, spécialement convoquée à cet effet.

En cas de dissolution, l'Evêque du diocèse décidera l'application des fonds en faveur d'une œuvre sociale.

Article 16. — Le Comité diocésain et les Comités de décanat possèdent chacun dans sa sphère, le pouvoir réglementaire.

Article 17. — Le Comité diocésain peut, pour de justes motifs, s'opposer à l'entrée dans l'Œuvre ou prononcer l'exclusion de personnes remplissant par ailleurs les conditions prévues à l'article premier.

Article 18. — Tout membre peut se retirer de l'Œuvre pour la fin de l'année civile moyennant un avertissement préalable de 3 mois. Il ne pourra cependant se retirer sans avoir payé au moins trois cotisations annuelles.

Article 19. — Le Président et le Secrétaire ont conjointement la signature sociale. En cas d'empêchement, la signature du Vice-Président peut remplacer celle du Président ou celle du Secrétaire.

Article 20. — A la fondation de l'Œuvre, l'Evêque désignera dans chaque décanat, une personne chargée de provoquer au plus tôt la nomination du Comité de décanat, et ayant jusqu'à la dite nomination les attributions du Président de ce Comité.

Quelle que soit la date des nominations, les fonctions de toute personne non désignée par l'Evêque expireront la première fois le 31 décembre 1921.

## «Poson égò...»

Je vous jure que nous ne lisons point assez Diogène Laërce : notre futilité nous prive ainsi d'un plaisir honnête et profitable. M. Emile Boutroux citait, l'autre jour, un délicieux passage de la Vie de Socrate... Comme Socrate se promenait dans Athènes et regardait les échoppes des négociants, il s'écriait avec douceur : « Poson égò khreian ouk êkhò ! » Et, autant dire, « Combien de choses dont je n'ai pas besoin ! » Ne croyez-vous pas, demandait Emile Boutroux, que cette petite phrase serait à présent, pour chacun de nous et presque tout le monde, une devise excellente et opportune?... Je le crois ; et, quand la vie devient terriblement chère et compliquée, le meilleur moyen de nous tirer d'affaire est, à coup sûr, de simplifier nos exigences, de les réduire à nos besoins qui, tout compte fait, ne sont pas énormes. Ou bien, nous tournerions à n'être plus que des fauves, dans la cité moderne qui ressemblerait et qui déjà commence de ressembler un peu à une jungle. Mieux vaut ressembler, sinon à des philosophes, au moins à des hommes libres et maîtres de leurs appétits. Il y a en ce moment une fureur de posséder, de jouir, de manger, de boire, et un refus de consentir la plus facile privation qui ne va pas du tout avec les circonstances où nous sommes. Les résultats sont déplorables et ridicules. Quantité de gens se démentent tout de même que s'ils avaient un estomac prodigieux, une imagination formidable à satisfaire ; et voyez-les : ce sont, en général, des gens pareils à nous et qui seraient contents de peu. Au prix où est la grande vie, la vie modeste et anodine a plus de charme. « Poson égò... » Dites-vous cela : c'est la vérité. Mais n'oubliez pas « égò ». Ne dites pas au prochain ce qu'on vous engage à dire à vous-mêmes ; ne lui dites pas : « Combien de choses dont tu n'as nul besoin ! » Sans vous en apercevoir, vous lui feriez la part trop petite ; ce risque n'est point à redouter, s'il s'agit de vous parlant à vous-mêmes. A. B.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Prise de Pétrograde ALPHONSE XIII à Paris La Situation

— Le cardinal Vico est venu à Paris pour la consécration du Sacré-Cœur de Montmartre. A ce propos on agite la question de savoir si le cardinal légat n'avait pas mission d'engager des pourparlers pour la reprise des relations officielles entre la France et le Vatican. Pour le moment, les affaires intéressantes les deux pouvoirs sont réglées à Rome par un attaché à l'ambassade française spécialement commis à cette intention et par le cardinal Amette à Paris.

— Le roi d'Espagne est parti samedi pour la France et on souligne le fait qu'avant de quitter Madrid il s'est entretenu longuement avec le comte Romanonès sur l'invitation du président du conseil. Plusieurs questions sont actuellement pendantes entre la France et l'Espagne au sujet du Maroc, et il est certain que le roi profitera de son séjour à Paris pour les solutionner.

— Les bolchéviques essuyent défaite sur défaite. Cronstadt a hissé le drapeau blanc et Pétrograde passe graduellement au pouvoir des antibolchévistes. Une dépêche de Helsingfors aux journaux berlinois affirme même que Joudenitch est entré dans la capitale russe.

— Dans sa séance de samedi le Con-



seil suprême s'est occupé de l'évacuation de la Haute-Silésie, du Sleswig et du territoire de Memel par les troupes allemandes, conformément aux clauses du traité. La France a demandé l'occupation internationale de chaque territoire évacué et sa thèse a prévalu. Cette occupation aura lieu dès l'entrée en vigueur du traité de paix, soit lors du dépôt des pièces diplomatiques, retardé jusqu'au moment où les mesures militaires prévues seront à même d'être exécutées.

### Youdenitch à Pétrougrade

Le *Swenska Dagbladet* annonce, suivant un télégramme privé, que la cavalerie de l'armée russe du nord-ouest serait déjà à Pétrougrade.

Suivant la *Liberté*, M. Sasonoff, a reçu à l'ambassade de Russie un télégramme de source anglaise, annonçant officiellement l'occupation de Pétrougrade par le général Youdenitch, après l'évacuation de la capitale par les rouges.

Selon un télégramme d'Helsingfors, l'entrée du général Youdenitch à Pétrougrade, comme libérateur de la ville, a été célébré par un service divin dans l'église catholique.

### Le sort de la Turquie

Dans un discours qu'il a prononcé à Sheffield, M. Lloyd-George dit que le délai apporté à la signature de la paix avec la Turquie est dû au fait que l'on ignore encore si les Etats-Unis voudront partager les charges de la civilisation en dehors des Etats-Unis.

« Nous avons supplié nos parents en Amérique, dit M. Lloyd-George, de se joindre à nous dans cette tâche, et s'ils ne le font pas, je ne sais vraiment pas ce que vont devenir les parties de l'empire turc. La Grande-Bretagne et la France ne peuvent pas les prendre toutes sur elles. J'espère que l'Amérique entendra l'appel des peuples qui ont vécu depuis des siècles à l'ombre de la grande tyrannie. Cela sonnerait comme une impertinence de la part d'un ministre britannique si la Grande-Bretagne n'avait pas pris aussi une pareille responsabilité. La Grande-Bretagne trouve qu'elle approche de la limite de ses forces, et ce serait peu sage de sa part d'aller plus loin. »

### Nouvelles Etrangères

#### La Consécration de Montmartre

La consécration du Sacré-Cœur de Montmartre a été imposante. Cent dix cardinaux et évêques y assistaient. Le cardinal Amette a procédé à la consécration du maître-autel et trente archevêques et évêques ont consacré quinze chapelles de la basilique et quinze chapelles de la crypte. Après la cérémonie, une messe pontificale a été célébrée par le cardinal Vico, légat du Pape, qui a donné la bénédiction pontificale aux nombreux fidèles qui assistaient à la cérémonie. L'après-midi, un office s'est déroulé sous la présidence du cardinal Vico. Mgr Amette, au cours d'une allocution, a exprimé au représentant du Pape les sentiments de respect et de gratitude des fidèles français.

Le Père Janvier, du haut de la chaire, a rappelé les heures douloureuses de 1871 où, suivant le geste traditionnel, fut prononcé le vœu au Sacré-Cœur. Aujourd'hui, l'Alsace-Lorraine se joint à nous avec tout son clergé. Il termina en exprimant le vœu de voir s'ouvrir une ère d'amour et de justice. Après la bénédiction de tous les évêques aux fidèles, la cérémonie se termina par la lecture de la formule de consécration.

### Nouvelles Suisses

#### Le Rhône, la France et la Suisse

Le projet est adopté

La Chambre française a continué vendredi la discussion du projet d'aménagement du Rhône.

L'article 7 est adopté sans débats.

A l'article 8, spécifiant qu'en aucun cas l'énergie provenant des usines établies sur le Rhône ne pourra être transportée en dehors du territoire français sans autorisation spéciale donnée par

décret délibéré en Conseil d'Etat, M. Fernand David démontre qu'une loi soit prévue pour donner cette autorisation, car, dit-il, il est possible d'admettre que par simple décret, l'étranger puisse bénéficier des résultats de nos efforts. L'article 8 rédigé en ce sens, accepté par la commission et par le gouvernement, est alors adopté ainsi que l'article 9.

L'article 10 disant que les travaux d'ouverture de la voie navigable du Rhône entre Seyssel et la frontière suisse, ne seront achevés qu'après la conclusion avec le gouvernement suisse d'un accord concernant l'amélioration de la capacité d'emmagasinement du lac Léman, et que cette restriction ne fait pas obstacle à l'aménagement de cette section pour l'utilisation des forces hydrauliques.

M. Chanal propose d'écrire : « entre Bellegarde et la frontière suisse » au lieu « entre Seyssel et la frontière suisse ».

M. Perrier combat l'amendement, qui, dit-il, occasionnerait une dépense de 50 millions afin de favoriser uniquement Bellegarde et pour un trafic nul.

M. Cels combat l'amendement. Nous sommes, dit-il, justement en négociations avec la Suisse pour donner satisfaction. Il ajoute que le gouvernement demande le rejet de cet amendement pour les raisons qui furent combattre jusqu'ici l'amendement David.

L'amendement Chanal est rejeté.

Les articles 9 et 10 sont adoptés, ainsi que l'ensemble.

#### L'affaire des sucres autrichiens.

On mande de Berne au *Journal de Genève* :

A la suite de l'intervention à Prague de M. Jumod, le gouvernement tchécoslovaque a fait remettre au Conseil fédéral une communication concernant l'affaire des sucres. Il déclare que la Tchécoslovaquie ne peut être considérée comme responsable des engagements assumés pendant cette guerre, inconstitutionnellement, par le gouvernement austro-hongrois. Toutefois, le gouvernement de Prague consent à soumettre la question à un nouvel examen et demande que le Conseil fédéral lui remette le dossier complet de l'affaire depuis son origine. On sait que les gouvernements de Prague et de Vienne sont en négociations sur de nombreuses questions économiques. Peut-être l'Autriche pourra-t-elle faire à la Tchécoslovaquie des concessions qui pourraient profiter indirectement à la Suisse, laquelle, de son côté, serait peut-être invitée à développer ses achats en Bohême. Nous aurons sans doute là un moyen de récupérer une partie de la somme considérable (43.200.000 francs, même 47 millions avec les intérêts) qui a été avancée par la Suisse en 1917 à l'office impérial austro-hongrois des sucres.

Dans les *Basler Nachrichten* le professeur Steiger attribue à cette affaire une véritable gravité. Il dit que les banques suisses qui ont cautionné le commissariat fédéral des guerres l'ont fait sur les injonctions du Département fédéral d'économie publique, comme condition de livraison de pétrole, de benzine et de benzol.

### Poignée de petits faits

Le conseil de guerre a prononcé son jugement contre les personnes ayant participé à la rédaction et à l'administration de la « Gazette des Ardennes », et poursuivies pour intelligence avec l'ennemi.

Il a condamné le sous-lieutenant Hervé et Henri Laverre à la peine de mort; Massé et Delafontaine à sept ans de travaux forcés; Lablet, Dubois, Serville et Lepers et les femmes Yvonne Giez et Georgette Lepers à cinq ans de travaux forcés. Il a condamné à la peine de mort par contumace Henri Gronckel et acquitté la femme Bechtel.

Un coffre contenant 146 montres en or d'une valeur de 22.000 francs, appartenant à M. Zwingras, voyageur de la fabrique de montres Bollak à La Chaux-de-Fonds, a disparu à la gare de Zurich, ou dans le train entre Zurich et Bâle, pendant que le voyageur s'était rendu momentanément dans un autre coupé.

Le « *Matin* » dit que les organisa-

tions de la presse se sont préoccupées de la situation résultant de l'accroissement constant des charges qui pèsent sur les journaux français.

Une assemblée générale des directeurs de journaux sera tenue dans deux jours.

On annonce la mort, au Cap, du célèbre général Joubert. On se rappelle qu'il commanda brillamment les forces boërs pendant la guerre du Transvaal. Blessé deux fois, il subit l'amputation d'un bras.

Un accident grave est arrivé sur la place d'arme d'Orduino, Zurich. Pendant un exercice de tir à la mitrailleuse, l'officier Bolliger, de Zurich, a été atteint aux jambes par les projectiles dans des circonstances encore inexplicables.

L'officier fit immédiatement arrêter le feu. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Bellinzone. Quoique son état soit très grave, les médecins espèrent le sauver.

Le « *Popolo d'Italia* » confirme la nouvelle disant que Gabriel D'Annunzio a accepté de présenter sa candidature comme député de l'arrondissement de Bari, en tête de la liste du parti d'opposition.

Le Sénat français a nommé sa commission pour l'examen du projet d'aménagement du Rhône. Cette commission s'est réunie samedi et a constitué son bureau. Elle a nommé M. Monis, président, et M. Bérard, vice-président. La commission se réunira vendredi et désignera son rapporteur. Celui-ci sera vraisemblablement M. Cazeneuve.

Se basant sur la loi zurichoise relative au commerce professionnel des papiers valeurs, la direction cantonale de l'économie publique a frappé la Banque du commerce et de l'industrie de Zurich d'une amende de 25.416 fr. 45 pour s'être soustraite au droit de timbre. Le recours de droit public adressé contre cet arrêté a été rejeté samedi par le Tribunal fédéral, à l'unanimité.

On annonce de la frontière italienne à la « *Nouvelle Gazette de Zurich* » :

Sur l'ordre du procureur de la Confédération, l'autorisation d'entrer en Suisse a été refusée à M. Sacerdoce, correspondant zurichois de l'« *Avanti* ». M. Sacerdoce s'était rendu au congrès socialiste de Bologne.

Tous les postes frontière français ont reçu le signalement d'un officier allemand nommé Otto Meyer qui s'est évadé de la prison de Grenoble. Meyer avait été récemment condamné à mort par le conseil de guerre en raison de faits qualifiés crimes commis par lui pendant l'occupation. On croit qu'il cherchera à gagner la frontière suisse.

Le 30 août dernier, au Stand de la Pontaise, pendant le tir de l'Abbaye de Lausanne, un sociétaire avait surpris le nommé M. en train de faire des cartons sous le nom et pour le compte d'un Allemand fraîchement naturalisé, le sieur S.

Les deux compères viennent d'apprendre à leurs dépens que chez nous les choses ne se passent pas de cette façon. Sur plainte de la Société, le tribunal de police a condamné l'un et l'autre à 100 francs d'amende et 2 ans de privation des droits civiques.

La Cour d'assises de Soleure a condamné le manoeuvre Friedrich Merz, de Beinwil (Argovie), âgé de 32 ans, qui a volé au magasin des blés d'Oltten, au détriment de la Confédération, un grand nombre de sacs de blé d'un poids de 2820 kg. d'une valeur de 1728 fr., à un an et demi de pénitencier, à la perte des droits civiques pour deux ans et à remplacer le dommage causé.

### Nouvelles Locales

#### Les Elections au Conseil national

##### Conservateurs-progressistes

Le *Contédéré* ne peut se résoudre à voir étroitement unis les deux mots qui, flamboyant sur notre drapeau, sont notre programme et notre fierté « conservateurs-progressistes ». Malgré le brillant exposé que fit récemment, sur ce sujet, M. Ch. Saint-Maurice, il prétend dénier au parti conservateur l'honneur

d'avoir su réaliser en Valais aucun progrès sérieux. Pour le *Contédéré*, la grande majorité du peuple valaisan, soutien de son gouvernement, ne mérite que l'épithète de « rétrograde ». Merci; espérons que ce bon peuple aussi saura remercier comme ils le méritent les distingués inspirateurs de l'organe radical.

Voyons, Messieurs, seriez-vous à ce point aveuglés par l'esprit de parti que vous ne voyiez pas le splendide et rapide essor que prend notre canton? Quel est le gouvernement qui préside à ce superbe épanouissement? N'est-ce pas notre gouvernement conservateur, à la fois hardi et prudent, qui, dans le vaste domaine de l'agriculture est le champion de toutes les innovations de toutes les améliorations, devant amener, ne vous en déplaise, l'aisance et le bonheur au foyer du petit paysan surtout? Nous ne citerons, entre tant de progrès, que la création de la nouvelle école d'agriculture, les améliorations foncières de la plaine du Rhône, et le groupement récent des producteurs de lait.

Dans le domaine de l'Instruction publique, n'a-t-on pas vu, sous la vigoureuse et tenace impulsion de nos autorisés conservatrices, le niveau d'Instruction générale de notre peuple monter continuellement, à tel point, qu'aux examens de recrutement, le Valais figure en ce moment parmi les premiers cantons suisses?

Mais c'est le domaine financier qui semble intéresser particulièrement les inspirateurs du *Contédéré*. C'est là surtout qu'ils prétendent dénier aux conservateurs le droit de se dire des hommes de progrès. Mais à qui donc la majorité radicale qui nous régit à Berne a-t-elle jugé bon de confier la direction des finances de la Confédération, dans ces temps difficiles? A l'un des nôtres, à l'éminent M. Motta, vers qui montent les hommages de tous les camps.

Le parti conservateur est un parti de vrai progrès, non pas à la manière du parti radical, dont les théories et les principes — les événements actuels le prouvent surabondamment — mènent directement au socialisme et de là au communisme. De ce progrès-là, de cet esprit-là, nous ne voulons pas, car c'est du progrès à rebours: le règne du communisme signifierait pour l'humanité un recul vers les premiers âges. C'est là que, Messieurs les radicaux, le voulant ou non, vous conduisez vos adeptes, et c'est vous qui êtes des rétrogrades.

Notre parti conserve ce qu'il faut conserver, et progresse là où il faut progresser, et c'est sous les plis de son drapeau que se rangent et se rangeront ceux qui veulent travailler à la vraie grandeur de notre cher pays!

### Crime des Crimes I

Le *Contédéré* accuse le correspondant de Brigue du *Nouvelliste* de toutes sortes de méfaits qu'il qualifie simplement d'*inexactitudes* dans le corps de son article, mais qu'il enfle jusqu'à l'expression injurieuse de mensonge, dans le titre.

Ce simple procédé montre le bout électoral de l'oreille.

Qu'a dit notre correspondant?

Que la liste libérale-radical, cependant unique, portait deux enseignes, une pour le Haut-Valais et une pour le Centre et le Bas-Valais.

Est-ce vrai?

Oui, et le *Contédéré* en convient lui-même. Peu importe l'erreur insignifiante d'un substantif secondaire.

Le correspondant du *Nouvelliste* avait dit, en outre, que la Chancellerie d'Etat avait exigé du répondant de la liste libérale-radical une seule et même enseigne comme l'exige la loi.

Crime des crimes, ce n'est pas la Chancellerie d'Etat qui a demandé cette modification, mais le Chef du Département de l'Intérieur! Vous saisissez l'importance énorme de cette rectification et la gravité du « mensonge ».

Quant aux opinions religieuses de M. le Dr Bürcher, nous ne les avons discutées et nous ne les discuterons pas, estimant que nous n'avons pas à entrer dans le temple des consciences individuelles. C'est, d'ailleurs, à cet égard, un Protée des aliénés, ayant été tour à tour l'homme et l'adversaire des ecclésiastiques du Haut-Valais.

### La candidature Charvoz

M. Charvoz explique, en ces termes, l'insuccès de sa candidature :

« Le 21 septembre, j'eus la grande surprise de me voir, en quatrième rang, proposé comme candidat par l'assemblée libérale-radical de Sion. Estimant n'être pas qualifié pour représenter ce parti, je refusai cette candidature après une très brève déclaration de principes. Mais sur l'insistance pressante de l'assemblée, j'ai fini par consentir, bien malgré moi, il est vrai, à la condition expresse que les ouvriers — dont j'avais tout d'abord refusé l'offre — donnent d'une façon ou d'une autre leur assentiment à ce mode de faire. »

Les délégués ouvriers, avec lesquels j'eus une entrevue intéressante et cordiale, n'adhèrent point à cette combinaison; ils insistèrent à nouveau pour que j'accepte une candidature sur leur liste, les candidats actuels se déclarant prêts à me céder leur place.

Dans ces conditions, ayant des relations d'amitié dans les deux camps et ne pouvant me laisser porter sur l'une ou l'autre liste sans causer des perturbations, des désaccords que je voulais éviter à tout prix, je pris le parti de m'effacer en déclinant toute candidature, conservant intacte ma complète liberté individuelle à laquelle je tiens avant tout. Cette décision me coûta d'autant moins qu'elle est conforme à mes goûts, car je n'ai point l'âme d'un politicien, ni celle d'un parlementaire qui tient à se produire sur la scène politique. »

*Note rédactionnelle.* — C'est exactement la note que le *Nouvelliste* avait donnée et qui avait été démentie. La candidature Charvoz était subordonnée à l'acceptation par le parti socialiste d'une liste commune.

### Les Assemblées de dimanche

L'Assemblée générale du parti conservateur du district de Conthey a eu dimanche, à Ardon, un succès grandiose. Egayée par un beau soleil et par les sons entraînants des fanfares, les assistants étaient animés d'un enthousiasme et d'une ferveur patriotique qui rappelaient les grands et beaux jours des victoires électorales. A cette occasion, M. le Conseiller national Evéquoq a prononcé un discours qui fut un vrai discours ministre, fouillant l'ouvrage et le programme du parti radical, soulignant sa décadence en Suisse, due à des raisons primordiales, rappelant que les radicaux de Neuchâtel, de Genève et de Vaud avaient quitté le parti radical suisse, alors que les deux délégués radicaux valaisans, dont M. l'Ingénieur Couchepin, étaient allés au Congrès d'Oltten apporter leur complète soumission.

M. Evéquoq a ensuite exposé le programme du parti conservateur au point de vue religieux, économique, financier, avec une maestria merveilleuse, puis, dans une péroraison excessivement prenante, il a adjuré les électeurs de voter la liste conservatrice, pour le plus grand intérêt du pays. Ce discours a été souligné à plus d'une reprise par des applaudissements prolongés.

De Martigny où MM. Evéquoq et le Conseiller d'Etat Troillet ont également pris la parole, on signale un complet succès pour les orateurs. Même note est donnée pour la conférence de M. Evéquoq, le soir, à St-Maurice, où les auditeurs, enthousiasmés, ont fait une véritable ovation à l'orateur.

M. Pellissier a, également, été accueilli avec beaucoup de plaisir à Alesse et à Vérossaz où, avec beaucoup de bon sens et de feu, il a expliqué le mécanisme de la Proportionnelle et le sens politique des élections du 26 octobre.

A Finhaut, M. Moe de Stockalper et M. Ch. Saint-Maurice, puis à Salvan M. le Préfet de Coatrix, M. Moe de Stockalper, M. Ch. Saint-Maurice et M. le Dr Coquoq ont, tour à tour, pris la parole; des applaudissements répétés ont souligné les passages saillants des discours des orateurs.

A Savlèze, M. le Député Leuzinger, parlant au sortir de l'office divin, a remporté un gros succès.



A Sion, la Salle de la Maison populaire avait peine à contenir la foule des électeurs conservateurs accourus pour entendre le développement du programme des candidats.

Ont pris la parole M. l'ingénieur Henri de Preux, toujours éloquent et toujours spirituel; M. le Conseiller national Evéquo qui a rappelé l'œuvre anticlérical et l'œuvre de centralisation des radicaux de 1872 à nos jours; M. le Conseiller national Kuntschen qui, relevant les critiques inconsidérées des conférenciers radicaux sur le budget cantonal, fait remarquer avec beaucoup de finesse que ces hommes, qui font cependant partie de la Haute-Assemblée, non seulement n'émettent jamais, dans les Commissions, de critiques sérieuses, mais rendent, au contraire, hommage à l'activité du gouvernement conservateur; M. le Dr Léon de Riedmatten qui recommande la discipline et le vote compact; M. Lucas Yost qui porte un toast au Haut-Valais. Tous ces discours sont accueillis par des applaudissements sans fin.

La journée du 26 apparaît, à l'horizon politique, rayonnante pour le parti conservateur.

**Décisions du Conseil d'Etat**

**Cours italiens.** — Le Conseil d'Etat accorde au Département de l'Instruction publique les crédits nécessaires pour l'ouverture de cours facultatifs d'italien à l'intention des élèves des classes supérieures des collèges classiques du Canton.

**Pour Fully.**

Il accorde à la commune de Fully la déclaration d'utilité publique pour l'expropriation des terrains nécessaires à l'installation d'hydrants et l'autorise à prendre possession immédiatement de ces terrains.

**Collège de St-Maurice.** — Il approuve les mutations du personnel enseignant proposées par l'Abbaye pour le collège de St-Maurice.

**Nominations.** — M. Antoine Raboud, d'Emmanuel, à Vionnaz, est nommé cantonnier de la route Sion-St-Gingolph, sur le territoire de dite commune.

M. Emile Dapraz, maréchal, à Sion, est nommé vérificateur des poids et mesures pour les districts de Sion, Hérens et Conthey, en remplacement du titulaire démissionnaire.

**Recettes et dépenses.** — M. le Chef du Département des Finances communique la récapitulation des recettes et des dépenses du projet de budget pour l'exercice de 1920 soldant en dépenses par fr. 8.416.988,80 en recettes par fr. 6.397.007,45 excédent des dépenses fr. 2.019.981,35

**Routes de Sembrancher.** — Les travaux de réfection des routes au village de Sembrancher sont adjugés à MM. Barbero, Dandres et Maulletti, à Martigny, au prix de leur soumission.

**Subsides.** — Il est alloué les subsides ci-après pour travaux d'améliorations foncières:

- 1) au consortium de Ferdenson, rière Kippel, pour la réfection d'un bisse, 20 % sur un devis de fr. 6.000;
- 2) à la commune de Gampel, pour la réfection de la Untern Wasserleitung, 20 % sur un devis de fr. 15.000;
- 3) à la commune de Sion, pour la correction du bisse de la Lienne, 20 % sur un devis de fr. 25.000.

**Acquisitions.** — Vu la difficulté de trouver des logements pour les postes de gendarmerie de Loèche et de Brigue, le Conseil d'Etat décide, sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, de faire l'acquisition de la maison de l'hoirie Grégoire Gentinetta, à Loèche, et de la maison Dellongo, à Brigue.

**Vins de Châteauneuf.** — Ensuite de mise au concours, la récolte de dôle du domaine de Châteauneuf est adjugée au prix de fr. 55 et la récolte de fendant au prix de 46 fr. 20 la brantée de 45 litres.

**Viège-Zermatt.** — Le Conseil d'Etat décide d'appuyer tant auprès de la Compagnie du chemin de fer Viège-Zermatt qu'auprès du Département suisse des chemins de fer la demande du Préfet du district de Viège, tendant à obtenir que l'exploitation de la ligne

soit poursuivie jusqu'à fin octobre crt. **Arrondissements forestiers.** — Il adopte un projet de message demandant les crédits nécessaires pour la création de nouveaux arrondissements forestiers.

**Masseur.** — Il autorise M. Adolphe Gruber, de St-Nicolas, au vu de la déclaration délivrée par le Département sanitaire du canton de Zurich, à exercer la profession de masseur dans le canton.

**Assemblée à Vernayaz**

Les électeurs se rattachant au parti conservateur sont convoqués à la salle communale, mercredi soir, à 8 heures, où MM. le Préfet de Cocatrix et Ch. Saint-Maurice prendront la parole sur le fonctionnement de la Proportionnelle, le développement du programme du parti conservateur et la présentation des candidats.

Invitation très cordiale.

**Conférence Evéquo à Monthey**

Mercredi, 22 courant, à 5 heures de l'après-midi, au Cinéma Mignon, Café de la Place, à Monthey, les délégués conservateurs des communes du district de Monthey sont convoqués pour assister à une conférence politique, donnée par M. le Conseiller national Evéquo, sur les élections du 26 octobre.

Les Comités des communes, sont instamment priés d'y envoyer le plus grand nombre de délégués possible, vu l'intérêt et l'importance que revêtira cette conférence. (Communiqué.)

**A propos du prix des vins**

On nous écrit:

L'article paru à ce sujet dans le *Convelliste* et le *Nouvelliste Valaisan* dénote chez son auteur ou une ignorance complète des facteurs qui ont concouru à la fixation des prix des vins ou l'intention bien arrêtée de tromper l'opinion publique. Une rectification s'impose, car il serait profondément regrettable que, conséquence de renseignements erronés, la méfiance régnât entre propriétaires, alors que, plus que jamais, l'union de tous est nécessaire.

Le chiffre de 36 francs la brantée avait été fixé, non pas arbitrairement par les marchands de vin, mais bien à la suite de délibérations entre la Société d'agriculture de Sion et M. Leuzinger, représentant de la Fédération des vignerons d'une part et les marchands de vins d'autre part. M. Leuzinger avait préalablement pris part à Lausanne à une conférence entre propriétaires viticoles romands et marchands de vins suisses, conférence de laquelle ressortait l'impression que les commerçants suisses étaient fort peu disposés à acheter nos vins et ne les payeraient, en tous cas, qu'un prix modique. On n'a pas oublié qu'ensuite des prix fabuleusement exagérés de nos moûts de l'année dernière, la Suisse et principalement la Suisse allemande avait boycotté nos vins valaisans, boycott qui avait été rigoureusement observé. Il fallait à tout prix ressaisir ce marché, débouché naturel et nécessaire de notre production, et c'est à quoi ont visé les marchands de vins dans l'intérêt des vignerons, il nous semble, aussi bien que dans le leur.

Sur la base donc d'un bénéfice de 15 centimes par litre à eux consenti, sur le prix des acheteurs suisses, le prix de 36 francs la brantée fut fixé. On ne saurait équitablement taxer d'exagérée cette marge de 15 cts. englobant le bénéfice proprement dit, les frais de pressurage, frais généraux, pertes éventuelles, etc. Le prix de la brantée a été porté dans la suite à 38 francs, en considération du rendement effectif en clair supérieur à celui présumé lors de la fixation du premier prix et nonobstant les nombreux marchés (2/3 au moins des expéditions de moûts) passés sur la base de 36 francs.

Au surplus, les encavages seront cette année excessivement restreints, car, sans les stocks de vins vieux, il sera impossible au commerce de satisfaire les demandes de la clientèle.

Le commerce est donc loin du bénéfice de 50 à 60 %, dont parle l'auteur de l'article visé.

En ce qui concerne les différences

de prix signalées, nous dirons que, pour ce qui regarde les vins vaudois, ils bénéficient du fait important de n'avoir pas été frappés de boycott. Quant à la différence entre les vins de Sion et ceux de la région bas-valaisanne, chacun sait qu'elle a toujours existé et pour des raisons que n'ignore sûrement pas l'auteur de la correspondance incriminée. Ce dernier saura, en outre, pertinemment que pour un prix légèrement supérieur, la marchandise à Sion est amenée au pressoir, tandis que dans le Bas-Valais elle doit être prise sur place. Nos marchands de vins ont donc été uniquement guidés par le souci de placer les vins dans des conditions qui, tout en étant facilement abordables, permettent cependant aux viticulteurs de bénéficier d'un rendement d'environ 20 %.

Il était bon qu'on le sache.

† Monthey.

Aujourd'hui, mardi, à 10 h. 1/2, on ensevelit, à Monthey, M<sup>me</sup> Stéphanie Bioley-Delacoste, la veuve du toujours regretté M. le conseiller d'Etat Henri Bioley. M<sup>me</sup> Bioley s'en est allée dans la 78<sup>me</sup> année de son âge, presque sans souffrance et ayant gardé jusqu'à la dernière minute la possession de ses admirables facultés. L'honorable défunte fut, pour son mari, une compagne intelligente et dévouée, hospitalière, recevant avec beaucoup d'affabilité, et pour ses enfants qui l'adoraient, une mère incomparable, toute de dévouement, de bonté et de sacrifices. Elle était à la tête de toutes les œuvres pieuses de la paroisse, donnant et son argent, et son temps et son dévouement. Ses dernières années ont été sanctifiées par des deuils successifs et une longue maladie, épreuves qu'elle acceptait avec la plus admirable des résignations chrétiennes. Le Rd Père Alexis, capucin, à M. Henri Bioley et à Mlle Bioley, ses enfants, à toute sa nombreuse famille, l'hommage très sincère de nos condoléances émues.

**Avis aux démobilisés français.**

Les démobilisés français de la grande guerre désirent fêter leur retour dans leur foyer, ont décidé de faire un banquet dimanche 26 courant, à midi, au restaurant Central à Monthey.

Tous les démobilisés français domiciliés en Valais, désirant y participer, sont priés de se faire inscrire jusqu'à jeudi soir, 23 courant, chez M. Marius Courtill, à Monthey.

**Rembours.**

Les abonnés qui reçoivent ces jours une carte de remboursement sont priés de lui réserver un bon accueil.

*L'administration.*

**Distinction.** — (Corr.)

Nous apprenons avec plaisir que MM. Georges Contat, de Monthey, et Louis Bonvin, de Sion, ont passé avec succès le second propédeutique des médecins à l'Université de Lausanne. Nos sincères félicitations.

**Monthey.**

Judi, à 10 h. 1/2, ont lieu les obsèques de M. Alexis Girod-de Preux, jeune homme enlevé à la fleur de l'âge par une maladie impitoyable, et fils de M. Joseph Girod, un ami de la première heure du *Nouvelliste*. Le pauvre enfant est décédé aux Anchettes, dans la belle contrée de Sierre, dont le chaud soleil aura été son dernier espoir en la guérison.

Nos condoléances!

**Valaisan à Genève.**

Le Conseil d'Etat genevois vient de nommer M. Paul Tavernier, chirurgien-dentiste, de Martigny, aux fonctions d'assistant à l'Institut dentaire de Genève.

**Fièvre aphteuse.**

La fièvre aphteuse est signalée en Haute-Savoie.

**Bétail suisse en Italie.**

La *Tribuna* apprend que la liberté entière d'importation des animaux de race bovine d'origine suisse a été concédée.

**BIBLIOGRAPHIES**

M. Gustave Lanson, professeur à la Sorbonne, publie cette semaine dans les *Annales* un très important article sur l'enseignement féminin en France. A lire dans le mé-

me numéro de charmants souvenirs de Camille Saint-Saëns sur Adeline Patti, un conte de Séverine, des réflexions de Sacha Guitry sur le Théâtre, une nouvelle d'Edmond Sée, la suite des passionnantes études d'Yvonne Sarcey sur l'éducation des enfants, les notes de Chrysale, les échos de Sergines, — tous ces textes illustrés d'images en taille-douce.

En vente partout. Le n° : 40 centimes.

Le « Journal de l'Université des Annales » publie le texte des conférences de Louis Barthe sur Lamartine, d'Edouard Herriot, etc.. La collection de cette revue forme une bibliothèque unique, précieuse aux travailleurs. Le n° : 75 centimes.

**E. JAKUES-DALCROZE : LIBRE HELVETIE** pour chant et piano et transcription pour chœur d'hommes. Foetisch Frères, éditeurs, Lausanne.

Il vient de paraître de Jaques-Dalcroze, LIBRE HELVETIE sur les paroles d'Eugène Rambert. Voilà deux noms aimés entre tous du public romand, et qui dispensent de toute recommandation. LIBRE HELVETIE avec son texte enflammé, d'une saisissante actualité, avec sa mélodie entraînant, d'un souffle patriotique puissant, d'un accent noble et généreux, LIBRE HELVETIE ne tardera pas à être aussi populaire que Le PAYS ROMAND. L'œuvre paraît à la fois pour chant et piano et pour chœur d'hommes.

**Vente aux enchères**

L'avocat Marc Morand, exposera en vente aux enchères qui se tiendront le dimanche 26 octobre 1919, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, au Café de l'Hôtel-de-Ville, à Martigny-Ville, les immeubles ci-après :

Un pré au Vernay, de 1833 m<sup>2</sup>, article 1867, appartenant à Fernand et Lucie Lugon, enfants de feu Louis Lugon, à Martigny-Bourg; Un pré aux Grands sorts de la Ville, terre de La Bâtiaz, de 1638 m<sup>2</sup>, article 52, appartenant à Ernest Bochaty, fils de feu Antoine, de Martigny-Ville.

Une portion aux Chantons, No 271, de 1710 m<sup>2</sup> et une autre à l'île à Bernard, No 486 de 1800 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de François Closuit.

Taxes et condition seront données à l'ouverture des enchères.

Marc MORAND, avocat.

\*\*\*\*\*

L'emploi du Café de malt Kneipp-Kathreiner est profitable à chacun.

\*\*\*\*\*

**2 potagers**

pour la campagne à vendre. Occasion. S'adresser Paul JORDAN, Chessel, Vaud.

**A VENDRE bon chien** de garde croisé Terre Neuve, âgé de 8 mois. Planchamp Denis, Vionnaz.

**A VENDRE taureau primé** à 75 points race tacheté âgé de 24 mois. S'adr. à Louis Donnet MONTHÉY

**A vendre beau taureau primé** race d'Hérens. S'adres. à Denis Joris, Levron.

Pour être servi en toute confiance, achetez une machine à coudre **PFAFF**



Grand choix de potagers neufs et d'occasion, bouillottes culvres, tirage garanti. S'adr. chez Marinotti, frères, serruriers, Martigny-Bourg.

**Bonne à tout faire** si possible sachant cuisiner. Bons gages. Mile J. MERCIER, 18, Corrate ie, Genève.

**On prendrait un enfant** hors des gros soins, en pension. Bons soins maternels assurés. Prix à convenir.

**fromagers** sérieux en s'adressant au bureau de placement, Bagnes.

**A VENDRE** environ 6000 kg. FOIN 1<sup>re</sup> qualité. S'adresser à M. Ernest GAGNEUX, Massongex.

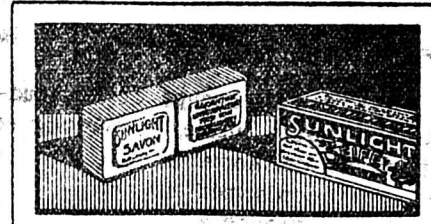
**Fusain** Passer vos commandes dès maintenant à Maurice Dorzez, à Martigny qui vous donnera entière satisfaction.

**Revision d'automobiles et de motocyclettes**

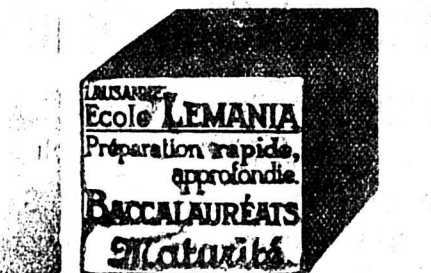
Réparation en tous genres. Prix défiant toute concurrence. **TRAVAIL GARANTI** Se recommande : **Viscardi Frères** Avenue de la Gare — BEX — Téléphone 113 **HUILE — CARBURE — BENZINE** GROS DETAIL

**Avis aux scieurs et marchands de bois**

Sommes acheteurs de madriers sapin 15/220 mm. 3 à 8 m de long Sciages parallèles 18 et 26 mm. Rendu frontière française. Sciages coniques 18, 24, 30 et 40 mm. Rendu sur wagon frontière italienne. Faire offres avec prix MM. Lévy frères, à Aigle. Affaires à enlever avant a baisse.



25'000 francs seront payés à quiconque prouverait que le **Savon Sunlight** est falsifié ou contient des matières nuisibles quelconques. Essayez la "méthode Sunlight": savonner, rouler, laisser reposer, pour que le savon puisse agir, puis laver et sécher.



**Changements d'adresses**

Nous rappelons à nos abonnés qu'aucune demande de changement d'adresse n'est prise en considération si elle n'est accompagnée de trente centimes en timbres. Il est absolument nécessaire de rappeler l'ancienne adresse.

**Vases et tonneaux** A vendre 13 vases ovales usagés, de bonne conservation de goût et bien avertis. Contenance : 1056 litres, 1065, 1065, 1800, 2920, 3000, 3100, 3470, 3825 et 4 de 7200 litres. Futille de transport neuve, de toutes dimensions. G. A. BORNAND, Morges.

**Entreprise générale d'électricité S. DUFRESNE Laysin-Feydey** Construction, Fournitures, Installations Eclairage, Foras. Téléphone Sonneries.

**Comptabilité particulière** Comptable disposant de quelques heures par jour, se chargera de tenir Comptes commerciaux industriels, affaires privées, correspondance, etc, etc. Discrétion la plus absolue, écrire au bureau du Journal sous A. R. 4615

Pour familles et couturières



# Banque de Martigny

**CLOSUIT FRERES & Cie**  
Maison fondée en 1871  
Emission et paiements de chèques sur tous pays  
Envois de fonds en tous pays  
Change — Achat et vente de titres  
Encasement de coupons  
SOUSCRIPTIONS A TOUS EMPRUNTS  
(Envoi de prospectus sur demande)  
PRETS — AVANCES SUR TITRES  
Toutes opérations de banque  
Pièces démonstrées sont achetées aux meilleurs cours.  
La Banque reçoit les souscriptions aux nouveaux **Bons de caisse fédéraux à 3 ans à 98.50 %**. Prospectus à disp.

## MAGASIN DE CHAUSSURES

**Chappot-Bessard, Martigny-Bourg**  
Successeur de M. Joseph Audisla.

SPÉCIALITÉ de CHAUSSURES de TRAVAIL et CHAUSSURES FINES à prix très modérés.  
Réparations promptes et soignées.  
Se recommande :  
**CHAPPOT-BESSARD, cordonnier.**

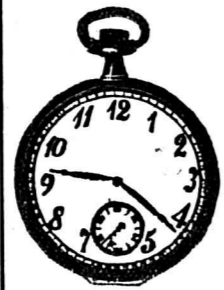
**Eczéma, Démangeaison, acné, crevasses, psoriasis, plaies chroniques** etc., à la peau, barbe, cheveux anus.  
Résultat remarquable dans les cas les plus graves par merveilleux extr. de plantes, purifiant le sang. Demandez renseignements av. preuves à la Ph. du Léopard, rue Ancienne 7, à Genève (Carouge) en décrivant la mal. et en citant ce journal.



Pour devenir **Chauffeur** apprenez à conduire à l'école de chauffeur de **Is LAVANCHY** Avenue Bergières, Lausanne  
Brevet garanti en 3 semaines.  
Demandez prospectus gratuit.

## HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Orfèvrerie - Optique  
**MACHINES à COUDRE**  
**Henri MORET**  
Martigny-Ville



Grand choix de montres, pendules et réveils en tous genres. Bijouterie, bagues, broches, chaînes, médailles, etc.  
ALLIANCES OR, gravure gratuite. Services de table argenterie. Jumelles à prismes et autres LUNETTES et PINCE-NEZ.  
Réparations promptes et soignées

### Prix de la vendange

Dans sa séance du 16 octobre, l'Union des négociants en vins de Martigny, à Ardon a fixé le prix de la vendange de fendant premier choix, rive droite du Rhône, à 38 fr. la brantée.

Les paiements se feront en échéances, soit la moitié au comptant et l'autre moitié au 31 décembre.

### Avant l'hiver

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

#### Thé Béguin

le meilleur dépuratif connu, qui en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre : il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc.; il fait disparaître constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles etc. Il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes; il combat avec succès les troubles de l'âge critique.  
Fr. 2.— la boîte dans toutes les pharmacies.  
Dépôt général : Pharmacies réunies La Chaude-Fonds. 2094

## CABLE

A vendre un câble neuf en acier, d'un diam. de 18 mm. & d'une longueur de 405 m. (câble porteur pour le transport aérien, avec chevaux ferrés).  
Adresser offres à F. Chappot, Md. de bois, Salgnelégier, (Jura bernois). 2426

**Cyrille Pitteloud**  
AVOCAT

**de retour**  
du service militaire

## Horticulteur

cherche place pour l'avenir, de préférence Bas-Valais ou canton de Vaud. Entrée de suite. Bonnes références.  
S'adr. au Nouvelliste sous B. P.

On cherche pour une importante porcherie de la Suisse française,

### porchers capables

(famille de préférence). Avenir assuré à personnes sérieuses et de confiance. Adr. les offres sous chiffres G. V au Bureau du journal.

La Fabrique de Conserves à Saxon cherche des

## ouvrières

Bons salaires. Cantine à prix réduit.

On demande une jeune fille de 18 à 20 ans, forte et honnête, comme

### Fille de cuisine

Entrée de suite. S'adres. A. PERRIN, Confiseur Ouchy Lausanne.

On demande pr Argentières

### Chef de cuisine

Femme de chambre

### Fille de cuisine

Pour Cannes

### Fille de cuisine

Bureau de Placement, Bagnes

Le Bureau Suisse de placement, 5, rue du Commerce, Genève, demande de nombreuses

### domestiques

bonnes à tout faire, femmes de chambre, cuisinières

Gros gages.

On cherche pour de suite, dans bonne famille,

### Fille de confiance

pour la tenue du ménage. Adr. les offres avec certificats à Mme G. Montel, La Tour-de-Peilz.

## Dans toute

### la Suisse

Nous cherchons pour une représentation facile et de premier ordre n'exigeant pas de connaissances spéciales et pouvant rapporter un gros gain mensuel des voyageurs permanents et des personnes disposant de quelques heures par jour. Ecrire avec références sous R 14630 L Pub icitas S. A. Lausanne.

### ON DEMANDE

### une personne

de 30 à 35 ans pour tenir le ménage simple de deux Messieurs Bon gage. Adresser offres au bureau du « Nouvelliste ». Initiales E D

## A VENDRE

deux calèches, un landeau, un brack à 16 places, deux traineaux pour promenades. S'adresser à E. Dischinger, maréchal, Sierre. 2427

## SACS

à sucre et à farine. en bon état. 3 Fr. pièce. contre remboursement. Albert Margot, Lausanne. Ale 23

### Eau-de-vie de fruits

pure, pommes, poires première qualité à fr. 3.50 le litre. Envoi depuis 5 lit contre remboursement V. RUEGER & Cie Distillerie, AARAU.

Pour petite industrie à domicile, à vendre **machine à tricoter** S'adr. à Mme Humbert-Morendo, Massongex.

## A vendre un magnifique pressoir rond

en granit avec tous les accessoires. Etat de neuf. S'adr. au Journal s. V F.

## A vendre

10 à 15 000 kilos de **BETTERAVES** S'adres. à Mme Pochon, Lavey-Village

## A VENDRE

**3 taureaux primés** beaux marteaux rouges. Chez H. Deslex, le Châtel s/ Bex.

Quelle est la personne qui céderait la médaille de la mobilisation à un officier du Régiment 6 ?

Faire les offres au « Bureau du journal » sous chiffre Z 10

On demande à acheter ou à louer, en Valais, dans la plaine ou à proximité d'une ville, un

### petit domaine

ou un petit café-restaurant avec un peu de campagne. Adr. les offres au Nouvelliste.

## VIGNERONS

Pour faire une excellente

### piquette

et à bon marché, approvisionnez-vous de

### cidre

que vous ferez fermenter avec votre marc de raisin.

Cidre doux, de 20 à 27 cts. le litre.

Cidre vieux, de 40 à 50 cts le litre

Franco SION.

S'adr. au Parc Avicole, SION.

## Pour les vendanges

**Viande & Charcuterie** bon marché

Rôtir, sans os ni charge le k. fr. 3.40

Bouilli, avec os le k. fr. 2.20

Saucissons et saucisses le k. fr. 4.

Salam' la k. fr. 5.—

Viande désossée pour fumoir, sécher ou faire de la charcuterie le k. fr. 2.90

expédié à partir de 2 kg. le

Boucherie Chevaline Centrale. Lève 7 LAUSANNE.

**POUR LA CHAUSSURE N'EMPLOYEZ QUE LE**



SERVEZ notre



à vos poules qui n'en voudront plus d'autres. C'est un aliment complet basé sur la pratique et employé avec grand succès dans notre établissement, le plus important de ce genre en Suisse.

100 kg. Fr. 65.—

50 « « 33.—

25 « « 17.—

10 « « 7.—

Envoi FRANCO dans toutes les gares C. F. F. de la Suisse Romande. PARC AVICOLE, Sion.

# BANQUE De Riedmatten & Cie SION

reçoit des fonds  
En compte-courant . . . . . 4 0/0  
En caisse d'épargne . . . . . 4 1/4 0/0  
Dépôts à 1 an . . . . . 4 1/2 0/0  
Obligations à 3 et 5 ans . . . . . 5 0/0  
Timbre fédéral à notre charge, Escompte, Ecaissement, Avances, Crédit. Achats et ventes de titres, etc. Compte de chèques Postaux II c. 324.

Vente directe du fabricant aux particuliers.

## MONTRE MUSETTE

5 ans de garantie. 6 mois de crédit. 8 jours à l'essai

Exacte Ancre 15 rubis, avec forte

Sûre boîte argent 900/1000, contrôle fédéral, superbe décor. N° 228 — A terme 55 fr.

Solide Acompte 10. Par mois 5.

228 à u comptant: Fr. 52.—



Demandez gratis et franco le catalogue illustré des montres «MUSSETTE» aux seuls fabricants.

Guy-Robert & Cie  
Fabrique Musette  
Rue Dubs 3  
La Chaux-de-Fonds  
Maison suisse fondée en 1871.

## EAU MINÉRALE

alcaline, gazeuse et lithinée, qui remplace l'Eau de Vichy et toutes les eaux de table, prenez le



PRODUIT SUISSE  
La boîte de 10 paquets 1.75 | Un paquet pour 1 litre | Dans toutes les pharmacies

## Engrais chimiques Bonn & Cie Olten

ENGRAIS : Scories Thomas.  
Complet, divers dosage.  
Sel de potasse, 20/22 et 30 %.  
Kaïnite.  
Superphosphate.  
Chaux carbonate.  
Phosphate minérale.  
SULFATE D'AMMONIAQUE  
Ch. BOZON, agent général, 20, rue du Simplon, Lausanne. — On demande des représentants dans chaque localité. — Prix courant sur demande.

## Ponte et élevage La Fabrique F. Gysler & LAUSANNE

informe son honorable clientèle que son aliment comolot pour volailles est dès maintenant en vente chez M. Pignat-Piamatter, primeurs, dépositaire pour Martigny.

## A partir de lundi 20 octobre, au BAZAR ÉCONOMIQUE, MONTHEY

## Vente réclame d'un lot important ALUMINIUM

Quoique de qualité supérieure, se rendre compte qu'il y a une baisse de 15 à 20 % sur les prix faits jusqu'à ce jour.

— Voir aux étalages —

## Eau-de-vie de marc et de lie

Certaine quantité premier choix, à vendre Livraisons à partir de 30 litres. S'adr. à la maison Frédéric Varone, à Sion.

# VENTE RECLAME BONNETERIE

Caleçons ou Camisoles pour hommes, coton molletonné, qualité extra,	Caleçons ou Camisoles pour hommes, coton molletonné, qualité supérieure,
8.90 8.50 7.90	6.50 6.25 5.90

Caleçons ou Camisoles pour hommes coton molletonné	5.50 4.90
--	-----------

### CAMISOLES pour DAMES

Camisoles coton blanc, sans manches	1.95
Camisoles coton blanc, longues manches	2.95
Camisoles coton, côtes, 2x2, longues manches	2.95
Camisoles coton, macco, côtes perlées, longues manches	3.95
Camisoles laine mixte, côtes fines, sans manches	3.95
Camisoles laine mixte, côtes fines, longues manches	5.50
Camisoles pure laine, côtes 2x2, longues manches	5.50
Camisoles laine, côtes fines, sans manches	4.95
Camisoles laine, côtes fines, longues manches	6.90

### LAINES A TRICOTER

noire, marine, cuir, blanche, l'écheveau 1.60

# AU LOUVRE AIGLE

La plus importante maison d'assortiments de la région



# ELECTEURS V ALAISANS!

## Chers Concitoyens,

Nous sommes à la veille du 26 octobre ; du jour où le renouvellement du Conseil national suisse par le système de la représentation proportionnelle va **décider de l'avenir** de notre chère patrie.

Dans toute la Suisse, les différents partis politiques se rendent compte de l'importance capitale de cette grande journée électorale.

Une lutte s'est engagée, plus vive, plus tenace que jamais.

La catastrophe provoquée par la guerre mondiale a ébranlé l'ordre social.

Le **SOCIALISME** se jette partout dans la mêlée électorale pour essayer de conquérir une majorité sur les ruines du parti radical.

Le **RADICALISME**, impuissant et incapable de lutter contre ce fils dénaturé de ses principes qui s'appelle le *Socialisme*, tremble à la vue de ses sièges qui s'écroulent, et fait des efforts pour maintenir une majorité dont il a abusé si despotiquement depuis plus d'un demi-siècle.

Le **PARTI CONSERVATEUR POPULAIRE SUISSE** est sur la brèche, il saura défendre ses positions avec le courage et la confiance que lui inspire la bonté de sa cause, consacrée au service des intérêts religieux, sociaux et économiques du peuple suisse.

Le *Parti conservateur valaisan*, qui forme une branche vigoureuse du Grand parti conservateur populaire suisse doit à son passé de donner la preuve de sa puissance et de sa force.

## Electeurs Valaisans, Chers Concitoyens,

Soyez en garde contre le *Socialisme* révolutionnaire qui, sous prétexte de défendre les intérêts de nos populations ouvrières, sape par la base, le fondement de nos institutions séculaires ;

Combattez un parti qui n'a pas craint d'exposer notre patrie aux horreurs d'une *lutte fratricide* ;

Combattez le parti *socialiste révolutionnaire* qui, pour arriver à ses fins, veut supprimer l'éducation et l'instruction religieuses de notre jeunesse ;

Luttez contre un parti qui, méconnaissant les services rendus par *l'agriculteur*, ne cesse, avec une haine féroce, de lui contester ses revendications les plus légitimes.

## Electeurs valaisans,

Soyez en garde contre le *radicalisme*.

N'oubliez pas que le parti radical valaisan, hier encore, dans le but de gagner un siège, a fait des efforts surhumains pour s'allier avec le parti socialiste en faisant avec lui une liste commune.

Il sait, le parti radical valaisans, que les chefs du parti socialiste sont partisans de l'idéal *bolchéviste de l'Internationale*, et, malgré cela, il n'a pas craint de tenter une alliance avec lui ;

Combattez ce parti qui aujourd'hui, croyant à la naïveté des électeurs, a rayé de son drapeau l'étiquette « radicale » pour se présenter sous le nom de « libéral-démocratique », et qui d'autre part, reste, affilié et attaché au parti radical suisse ;

Les radicaux vaudois, genevois, neuchâtelois se sont séparés du parti radical suisse, les radicaux valaisans par une déclaration officielle de leurs chefs ont déclaré vouloir y rester fidèles ;

Luttez contre le parti radical qui, par ses faiblesses et ses compromissions a été une des causes des succès socialistes et qui aujourd'hui se trouve impuissant à combattre efficacement les tendances révolutionnaires du socialiste ;

Luttez contre ce parti qui, né lui-même de la révolution de 48, n'a poursuivi dès lors qu'un but principal : la *Centralisation* de la Suisse et la suppression de l'autonomie des cantons ;

Luttez contre ce parti qui a créé en Suisse un **fonctionnarisme formidable**, qui a voulu ainsi s'attacher des électeurs et qui n'a réussi qu'à créer des socialistes ;

Luttez contre ce parti qui a fait inscrire dans la constitution de 1874 des dispositions injustes et odieuses pour tout citoyen catholique.



# Electeurs valaisans, Chers concitoyens !

Votez pour le *parti conservateur valaisan* et les candidats qu'il vous présente.

Le **parti conservateur valaisan** en communion parfaite d'idées avec le parti conservateur populaire suisse défend avant tous les intérêts religieux de nos populations catholiques.

Il veut à tout prix conserver le caractère **religieux de l'enseignement scolaire** ;

Il exige l'abolition de toutes les lois d'exception et la pleine liberté religieuse pour tous.

Le parti conservateur valaisan est, au point de vue politique, le partisan dévoué de l'*ordre* et de l'*autorité* ;

Il défend avec la **dernière énergie, l'idée fédéraliste et l'autonomie des cantons.**

La catastrophe mondiale a démontré plus que jamais la nécessité des cantons forts ; **sans eux**, la Suisse aurait été peut-être précipitée dans la pire des aventures.

Le **parti conservateur valaisan** veut une répartition équitable des charges financières qui pèsent sur la Confédération.

Il veut que ces charges soient supportées en majeure partie par la **fortune acquise** ;

Il demande que le produit du travail ne soit imposé que lorsqu'il dépasse les besoins impérieux de la vie, et que **les impôts indirects** ne frappent que les objets qui ne sont pas de première nécessité ;

Il veut l'**équilibre financier** entre la Confédération et les cantons, et opposera une résistance absolue à toute tentative de priver les cantons des ressources financières nécessaires à leur mission.

Tout en reconnaissant la nécessité de procurer à la Confédération des recettes nouvelles, il demande qu'on diminue la bureaucratie, qu'on supprime les emplois et les dépenses inutiles, et qu'on recherche les économies qui peuvent être réalisées dans tous les domaines.

Le parti conservateur valaisan veut la solution des questions sociales, dans un esprit de justice et de solidarité, dans un esprit chrétien ;

Il veut qu'on se souvienne mieux que par le passé qu'il n'y a pas seulement des ouvriers dans l'industrie, dans les villes ; mais que les ouvriers agricoles sont également dignes de toute sollicitude ;

Il prêtera son concours à la solution des questions touchant l'assistance, en cas de chômage forcé, et les mesures de prévoyance au profit de la vieillesse et de l'invalidité.

Il salue la formation des groupements ouvriers sous le drapeau *chrétien social* et par une collaboration étroite avec eux, cherchera à donner satisfaction à leurs justes aspirations ;

Le **parti conservateur valaisan** a donné la preuve à maintes reprises qu'il entendait soutenir les intérêts des arts et métiers, de l'industrie et du commerce ;

Mais il vouera avant tout et toujours sa sollicitude aux intérêts des populations agricoles qui constituent le noyau même du peuple valaisan.

Le parti conservateur repousse la déclature et la lutte des classes.

Ce qu'il veut, c'est leur union et leur collaboration, afin que tous, jouissant de leurs droits respectifs, puissent travailler en toute liberté sur le sol valaisan, au développement de notre chère patrie.

## Electeurs valaisans

Votez pour le parti conservateur valaisan, en donnant vos suffrages aux candidats qui vous sont proposés et qui vous donnent toutes les garanties qui sauront à l'avenir comme par le passé défendre les idées que nous venons de rappeler.

La liste conservatrice qui vous est présentée représente tous les intérêts régionaux et économiques du canton, elle vous propose des hommes dévoués dont le cœur bat à l'unisson de la grande majorité des citoyens valaisans ; leur dévouement, leur expérience vous garantissent qu'ils sauront défendre les idées et les intérêts du peuple valaisan.

## Tous aux urnes !

L'accomplissement du droit électoral est pour chacun un devoir national, un devoir de conscience.

Abstenez-vous, par esprit de discipline envers votre parti, par esprit de dévouement à la chose publique, de tout panachage.

## Votez la liste intacte :

**Evéquozy Raymond, préfet**

**Kuntschen Joseph, conseiller d'Etat**

**Pellissier Maurice, commerçant**

**Pétrig Victor, avocat**

**Seiler Alexandre, hôtelier.**

## Electeurs valaisans ! Tous aux urnes !

Il importe que pour la première épreuve de la représentation proportionnelle, le parti conservateur valaisan prouve sa force et sa puissance.

Si vous le voulez, la journée historique du 26 octobre sera une journée de victoire pour le parti conservateur valaisan.

**VIVE LE VALAIS ! VIVE LA SUISSE !**

**Le Comité Conservateur.**